



PRENDRE SA RÉSIDENCE À MONACO



OÙ FAIRE LA DEMANDE DE RÉSIDENCE ?

Ressortissants de l'EEE (Espace Economique Européen)

Demande de carte de séjour
en principauté auprès de la
Sureté publique.

Le délai de la procédure d'obtention
varie entre 6 et 16 semaines.

Ressortissants de pays extérieurs à l'Espace Economique Européen

La demande doit être faite **au consulat**
de France le plus proche du dernier
domicile. Obtention d'un visa D en France,
puis transmission par la France aux
autorités monégasques.

Le délai de la procédure d'obtention
varie entre 6 et 8 mois.



CONDITIONS POUR L'OBTENTION D'UNE CARTE DE SÉJOUR

- › Un casier judiciaire vierge
- › Un logement à Monaco
- › Des ressources suffisantes pour s'établir à Monaco



PIÈCES JUSTIFICATIVES À PRÉSENTER

- › Une attestation bancaire d'un établissement de Monaco indiquant d'un dépôt
d'au moins 500 000€ (sauf pour les salariés et les créateurs d'entreprise)
- › Un contrat de bail, ou la preuve de propriété d'un logement ou
une attestation d'hébergement
- › Un passeport en cours de validité
- › Un acte de naissance
- › Un extrait de casier judiciaire émanant des autorités du ou des 2 derniers pays
où vous avez résidé sur les 5 dernières années, avant l'arrivée à Monaco

*NB: Les documents écrits dans une autre langue que le français,
l'anglais ou l'italien doivent être traduits.*



DURÉE ET VALIDITÉ DE LA CARTE DE RÉSIDENT

La carte de séjour doit être renouvelée en fonction des étapes suivantes:

	Durée	Renouvellement (minimum)
Étape 1	1 an	2 renouvellements
Étape 2	3 ans	2 renouvellements
Étape 3	10 ans	pas de limite

Le renouvellement n'est pas automatique. À chaque étape, la demande doit être effectuée auprès de la direction de la sureté publique qui étudiera la requête.



DISTINCTION CARTE DE SÉJOUR/RÉSIDENCE FISCALE

- › La carte de séjour est une autorisation administrative de résider à Monaco plus de 3 mois par an, nécessaire pour toute personne de plus de 16 ans.
- › Les résidents monégasques peuvent avoir à justifier de leur résidence fiscale auprès d'autorités étrangères ou d'intermédiaires financiers pour lesquels la carte de résident ne sera pas suffisante.
- › La Sureté publique monégasque (police) peut attribuer un certificat de résidence à des fins de formalités fiscales (après enquête et pour un coût de 600€).

Liens utiles:

<https://service-public-particuliers.gouv.mc/Nationalite-et-residence/Residence>

<https://service-public-particuliers.gouv.mc/Nationalite-et-residence/Residence/Residents/Carte-de-sejour>

LE RÉSEAU INTERNATIONAL WEALTH PLANNING D'EDMOND DE ROTHSCHILD
EST À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE.

Le présent document est émis par le groupe Edmond de Rothschild. Rédaction achevée au 31 mars 2023.

Il n'est pas de nature contractuelle et vous est remis à titre d'information uniquement et ne constitue pas une consultation juridique, fiscale ou comptable personnalisée. Ce document ne doit pas être interprété comme une offre de produits ou de services financiers ou une recommandation d'acheter ou de vendre un instrument financier ou de souscrire à un service financier. Les informations qu'il contient n'ont pas été examinées à l'aune de votre situation personnelle ou de vos objectifs ou besoins spécifiques. Nous vous invitons à consulter vos propres conseillers indépendants. Le présent document s'appuie sur des informations provenant de sources ou de documents externes jugés fiables. Le groupe Edmond de Rothschild s'efforce de veiller à ce que les informations qu'il contient soient exactes, complètes et d'actualité mais ne peut fournir aucune garantie quant à leur exhaustivité ou à leur exactitude. Tout investissement comporte des risques, notamment des risques de perte de capital et de fluctuation de valeur et de rendement. En aucun cas, la responsabilité d'une entité du groupe Edmond de Rothschild, de ses directeurs et employés, ne saurait être engagée pour des dommages directs ou indirects, pertes, frais, réclamations, indemnités, ou autres dépenses qui résulteraient de l'utilisation ou de la distribution de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document. A défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent document sont celles du groupe Edmond de Rothschild. Ce document est confidentiel et destiné uniquement à une utilisation par le groupe Edmond de Rothschild et les personnes à qui il est délivré. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de ce document et de son contenu, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, est strictement interdite, sauf autorisation préalable et écrite du groupe Edmond de Rothschild. Copyright © groupe Edmond de Rothschild - Tous droits réservés